



## ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS

# MODE d'EMPLOI PROCURATION

## POUR FAIRE GAGNER LA DROITE DÈS LE PREMIER TOUR VOTEZ ET FAITES VOTER !

### 1. Remplir le formulaire CERFA :

Il faut d'abord télécharger le formulaire sur [le site du ministère de l'Intérieur](https://www.service-public.fr) ou de [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Si vous ne disposez pas d'internet ou d'imprimante, vous pouvez aller chercher le formulaire dans un commissariat ou une gendarmerie.

### 2. Choisir la personne qui va voter pour vous :

Vous devez désigner **une personne qui habite la commune dans laquelle vous votez**, ce sera votre mandataire. Cet électeur doit être inscrit sur les listes électorales de la commune dans laquelle vous votez (pas forcément du même bureau, ni du même arrondissement) et **ne doit pas voter pour quelqu'un d'autre** qui aurait fait sa demande de procuration en France. (Le jour du scrutin, votre mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France. Deux si l'une est établie à l'étranger ou si les deux ont été faites à l'étranger).

### 3. Remplir le formulaire et le faire valider :

Vous devez remplir votre formulaire et **attester sur l'honneur** ne pas pouvoir aller voter (pas besoin de justificatif). Les motifs :

- Etat de santé ou infirmité sérieuse
- Obligations professionnelles
- Vacances
- Inscription sur une liste électorale autre que celle de sa commune de résidence

Vous devez valider votre formulaire de vote par procuration soit :

- dans un commissariat
- à la brigade de gendarmerie
- au tribunal d'instance
- au consulat de votre lieu de résidence ou de votre lieu de travail

### 4. Prévoir les délais d'acheminement à la mairie :

En principe, on peut faire sa demande de vote par procuration jusqu'à la veille du scrutin. Mais il vaut mieux la faire **le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement** et de traitement par la mairie. Si la mairie n'a pas reçu votre demande de procuration à temps, votre mandataire ne pourra pas voter à votre place.